

Compte-rendu de réunion du Conseil Syndical du vendredi 24 mars 2020

Date : 24/03/20 ; 19h30-20h40

Compte tenu de la situation sanitaire liée au virus covid-19, la réunion s'est tenue par téléphone avec l'ensemble du conseil syndical hormis sa présidente, en accord avec elle.

Sujet : Reprise des travaux constatée le 24 mars dans la résidence au bâtiment 21.

Depuis le 17/03/20, les travaux dans la résidence ont été suspendus compte tenu de la situation sanitaire liée à l'épidémie actuelle mondiale. Le 24/03/20, les travaux ont repris au sein du bâtiment 21 sans avertissement préalable. Des résidents ont saisi le conseil syndical par email et par téléphone exprimant leur inquiétude vis-à-vis des risques sanitaire et de la gêne occasionnée. Le conseil syndical s'est réuni dans la soirée. Chaque membre a pu ainsi donner son avis, ses réflexions vis-à-vis des travaux et de leur poursuite éventuelle.

Jérôme Duminil précise que la Fédération Française du Bâtiment a défini toutes les mesures à prendre pour protéger les salariés des entreprises de ce secteur (gestes simples, équipements de protection individuelle (masques et gants)) afin de permettre de réduire les risques sanitaires liés aux travaux. Il rappelle la fragilité des entreprises du bâtiment et des risques à refuser la reprise des travaux dans la copropriété.

Patrick Barbet rappelle les constats des résidents du 21 au sujet des ouvriers qui ne portent ni de masque ni de gant. En tant que professionnel du monde médical, il insiste sur le fait que les porteurs sains c'est-à-dire toute personne ayant le virus mais ne développant pas de symptôme peuvent contaminer l'environnement de travail et font alors porter un très grand risque aux personnes traversant ces zones. Les parties communes sont jugées trop étroites pour garantir que la zone ne sera pas infectée dans le cas d'un porteur du virus. Enfin, il indique que le confinement va durer au moins quatre semaines supplémentaires et qu'il n'y a donc aucune urgence à redémarrer les travaux. M. Barbet rappelle que si un ouvrier est infecté par le virus, le risque de dépôt, de contact avec le virus va perdurer. Ainsi les travaux qui vont générer de la poussière (ponçage des murs par ex) peuvent être un facteur de contamination et de risque supplémentaire pour les résidents.

Joel Testot-Ferry rappelle la forte incitation du gouvernement à maintenir l'activité économique dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène (distance de sécurité, masques, etc.). Il souligne que les travaux ont démarré depuis le 15 octobre et qu'il reste un travail significatif à faire et que des problèmes financiers pourraient affecter l'entreprise Roncajoli. Elle pourrait être très vulnérable et ne pas être en mesure de finir les travaux. Enfin, il pense que les travaux peuvent être divisés en deux catégories: des travaux qui font du bruit (perceuse, pose des cornières, carrelages) et les autres (peinture des murs, papiers peints, enduits, électricité). Si les premiers peuvent être évités et décalés dans le temps ; les seconds peuvent être aménagés et le nombre d'ouvriers revu. M. Testot-Ferry rappelle les grands risques à refuser la reprise des travaux.

Claude Legendre pense que finalement la situation à laquelle la copropriété est confrontée est la même que celle du gouvernement vis-à-vis de la santé de la population et de l'activité économique. Il imagine que les travaux bruyants pourront être reportés (pose du carrelage ou de la kerlite). Il préconise de se focaliser sur des travaux non bruyants. Quant aux problèmes sanitaires liés aux ouvriers, il souligne qu'il en est de la responsabilité de l'employeur à fournir à ses employés tous les équipements nécessaires pour garantir leur protection ainsi que celles des personnes pouvant interagir avec eux. Les ouvriers ayant toujours été prévenants, il pense qu'ils s'organiseront/organiseront leur travail de manière à satisfaire les résidents de la copropriété.

Régis Wunenburger remarque que le confinement provoque un épuisement psychologique notamment pour les familles avec enfants. Il ne comprend pas pourquoi d'un côté le gouvernement, les entreprises demandent à leurs salariés de rester chez eux et que de l'autre, une entreprise comme Roncajoli reprenne son travail comme si de rien n'était. Le chantier de rénovation de la copropriété ne mérite pas à son avis que l'on anéantisse le confinement suivi scrupuleusement par les résidents. Il comprend le risque de difficultés financières dans lequel l'entreprise pourrait se trouver, néanmoins il demande à vérifier que cette entreprise n'a pas d'autres chantiers plus prioritaires c'est-à-dire dans des lieux inoccupés pour cause de confinement. Enfin, il rappelle qu'il n'y a aucune urgence à redémarrer le chantier contenu de la situation sanitaire actuelle.

Jean-Claude Vallot rappelle son engagement auprès de l'entreprise Roncajoli qui lui assure qu'elle est en règle au niveau de ses autorités de tutelle et que les précautions ont été prises pour permettre la réalisation des travaux dans des conditions satisfaisantes. Il rappelle enfin qu'il est en contact avec les personnes les plus fragiles afin de s'assurer qu'elles ne s'exposent pas inutilement. Les dernières discussions qu'il a eu avec Roncajoli montre que l'entreprise considère qu'elle peut travailler en toute légalité et assurer de bonnes conditions sur le chantier. Néanmoins, elle se soumettra à la décision prise.

Claude-Henri Chaîneau rappelle que l'état d'urgence sanitaire a été voté que c'est une situation sans commune mesure qui affecte l'ensemble de l'activité du pays ; que la région Ile-de-France est maintenant le foyer le plus important du virus et qu'après une semaine de confinement, le pic de contamination n'a pas été atteint. Il comprend l'ensemble des arguments qui ont été évoqués, mais que les résidents confinés, en famille ou non sont déjà soumis à très forts stress tant lié à leur travail dans des conditions dégradées que vis à vis de leurs enfants (petits et grands). Il pense que l'ensemble des mesures mises en place par l'entreprise Roncajoli ne sera pas en mesure de rassurer les résidents et que les risques restent trop importants pour permettre les travaux. Il est donc préférable d'attendre la fin officielle du confinement pour reprendre ces travaux. Il pense que le conseil syndical doit se positionner clairement quant à la reprise ou non des travaux puisqu'il est interpellé par les résidents. Enfin, il recommande la solidarité au sein du conseil syndical quant à la décision qui sera prise.

A l'issue des discussions, un tour de table a permis à chacun de s'exprimer

Pour la reprise de travaux : Jean-Claude Vallot ; Joel Testot-Ferry (moyennent la mise en place des mesures préventives de sécurité et le report des travaux dit bruyants) ainsi que Jerome Duminil.

Contre la reprise des travaux : Patrick Barbet, Régis Wunenberger et Claude-Henri Chaîneau.

Claude Legendre souhaite un délai supplémentaire de 24h pour prendre sa décision.

Il est rappelé enfin que le conseil syndical doit :

- statuer rapidement puisque les ouvriers seront de retour le 25,
- informer la copropriété, et l'entreprise Roncajoli de la décision collective.

M. Vallot propose un vote par écrit avec la question « Pour ou contre la reprise des travaux ? » M. Barbet propose d'étendre le vote du conseil syndical à la copropriété tout entière mais reconnaît que sa mise en place ne sera pas simple.

M. Chaîneau se charge du compte-rendu qu'il fera circuler parmi le conseil syndical dans la soirée.

Fin de la réunion 20h40

Suite au conseil,

*Un vote par écrit par mail a donc eu lieu ce mercredi 25 mars 2020 pour répondre à la question :
« Pour ou contre la reprise des travaux pendant ce temps de confinement national ? »*

Résultats du vote :

POUR : M. Vallot, M. Duminil, M. Testot-Ferry

CONTRE : M. Barbet, M. Wunenberger, M. Chaineau, M. Legendre, Mme Lefèvre-Pontalis

***En conséquence, le conseil syndical a prévenu le syndic qui devait contacter l'entreprise Roncajoli de sa décision :
A partir du Jeudi 26 mars et jusqu'à la fin du confinement national, les travaux devront être interrompus.***